

De fontaines en lavoirs
De la Villedieu à Millaudon
Mars 2021

N°72

**Reflets de la vie municipale à
Ruhans**



Le mot du Maire

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 février pour examiner un certain nombre de sujets, et notamment, le vote des comptes de l'année 2020. Le vote du budget 2021 se fera début avril. Tous ces points sont développés dans ce journal.

Vous trouverez, également, un assez long article que j'ai rédigé sur le changement climatique à l'échelle de la Région Bourgogne Franche-Comté. Les éléments chiffrés que vous y trouverez sont tirés d'un numéro spécial de la revue « Repères » paru fin 2020 sur les impacts climatiques constatés dans notre Région. Tous les éléments fournis, issus de données scientifiques, non contestables, doivent toutes et tous nous amener à réfléchir à nos modes de fonctionnement et à l'état du monde que nous laisserons à nos enfants et petits enfants.

Serge GIRARD

Dans ce numéro

- 1/ Changement climatique et ses conséquences.....2 à 5
- 2/ Travaux Maison Forestière6
- 3/ Pacte de gouvernance CCPR6
- 4/ Délibérations diverses.....6
- 5/ Questions diverses..... 7
- 6/ Compte Administratif 2020.....8



1/ Le changement climatique et ses conséquences

1/ Le changement climatique et ses conséquences

Nous entendons tous parler du réchauffement climatique avec les températures qui ne cessent d'augmenter au niveau mondial (l'année 2020 aura été la plus chaude jamais enregistrée) et des événements climatiques extrêmes qui sont de plus en plus fréquents. Il m'a paru intéressant de voir quel impact avait ce réchauffement au niveau de notre région et ses conséquences présentes et à venir.

Depuis la fin du XX^{ème} siècle, le climat de la Bourgogne Franche-Comté s'est réchauffé avec une hausse des températures moyennes de 1,5° C en 50 ans.

Cela peut paraître faible mais il fait aujourd'hui plus chaud à Besançon qu'à Lyon au siècle dernier. Cette hausse est plus marquée au printemps et en été avec des vagues de chaleur fréquentes. Le nombre de jours où la température est supérieure à 25°C à Besançon a augmenté de 15 entre 1991 et 2018, en contrepartie, il y a eu 14 jours de gel en moins.

Ces nouvelles conditions climatiques ne concernent pas uniquement les températures, mais aussi, le cycle de l'eau.

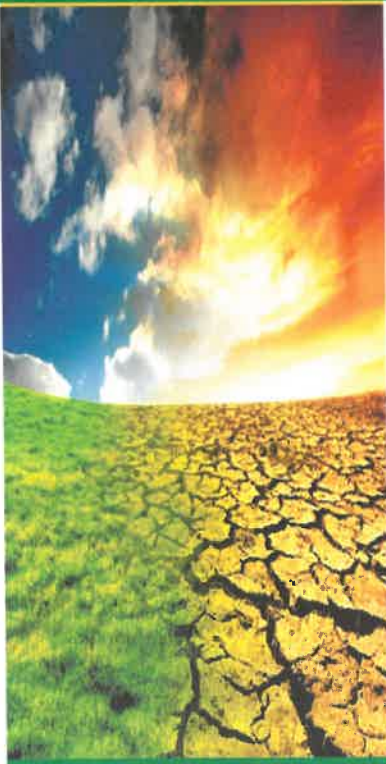
On constate une augmentation des pluies fortes, plus 6% du nombre de jours de précipitations fortes (> 10 mm), mais par contre, une augmentation des épisodes de sécheresse ; entre 1991 et 2019, il y a eu 1 année sur 2 avec des épisodes de plus de 15 jours consécutifs sans pluie ou presque (< 0,2 mm).

Ces nouvelles conditions climatiques, ont bien évidemment, des répercussions sur la santé des habitants et les activités économiques, notamment, celles emblématiques de la région : l'agriculture, la viticulture et le tourisme.

Ces tendances vont malheureusement se poursuivre, et s'accroître en l'absence de politique climatique ambitieuse au niveau mondial. La hausse des températures va se poursuivre et devrait atteindre + 4°C en 2100 (+7°C pour les scénarios les plus pessimistes) par rapport à la période 1961-1990. Concrètement, cela voudra dire, par exemple, que la ville de Lons-le-Saunier aura un climat correspondant à celui actuel de la ville de Narbonne et que les régions du Sud de la France, et encore plus, de l'Espagne seront quasi désertiques avec des records de chaleur avoisinant les 50°C.

Le climat à moyen terme (2050) est déjà scellé, quelles que soient les mesures prises à cause de l'inertie de la machine climatique et de la persistance des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Si des mesures sont prises au niveau mondial, on peut espérer une stabilisation à l'horizon 2050, si non, nous laisserons une situation catastrophique à nos descendants. Il s'agit, en effet, d'une spirale infernale. Le réchauffement entraîne une augmentation de l'évaporation et donc des sécheresses agricoles plus fréquentes et intenses, et les sols secs amplifient les pics de chaleur.

Les dernières sécheresses de 2018 et 2019 restent dans nos mémoires, elles sont la cause de 300 décès sur la région. La réhydratation des sols suite à ces épisodes de sécheresse est à l'origine de mouvements de terrains, en particulier sur des sols argileux. Ces mouvements de sols ont touché plus de 800 communes depuis 2017, entraînant des dégâts matériels sur les bâtiments et infrastructures.



D'après l'observatoire National des Risques, le coût cumulé des sinistres, inondations, sécheresses et mouvements de terrain entre 1995 et 2015 pourrait s'élever à 688 millions d'euros pour la Région. Entre 2017 et 2019, la Région a été le théâtre de 9 tempêtes hivernales.

De 2017 à 2019, les arrêtés préfectoraux de catastrophe naturelle ont concerné 276 communes (22%) pour des inondations, 424 communes (33%) pour la sécheresse et 581 (45%) pour les mouvements de terrain.

Depuis 20 ans, il y a eu 35 vagues de chaleur dont 19 sur les 10 dernières années, et 4 fois plus de jours caniculaires en moyenne par an.



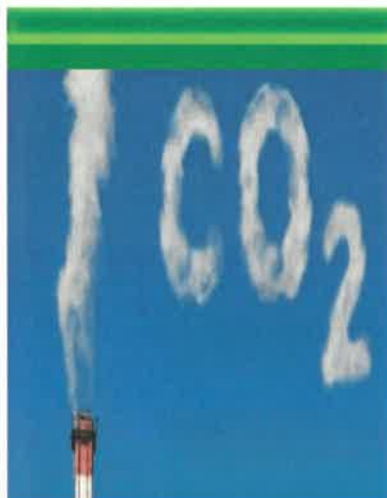
1/ Le changement climatique et ses conséquences

La modification du climat a des conséquences en cascade dans plusieurs domaines :

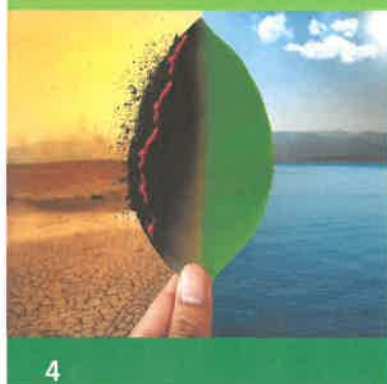
- **Sur notre santé** : +18,7% de décès pendant la canicule de 2018, +86% de pathologies en lien avec la chaleur (hyperthermie, déshydratation...).
- **Sur les milieux naturels** : de nouvelles espèces parfois ravageuses, allergènes ou invasives s'établissent dans notre Région. Plusieurs départements sont colonisés par le moustique tigre : Saône et Loire, Nièvre, Côte d'Or. La commune d'Ecole Valentin a dû procéder à des traitements pour éradiquer ce nuisible. Les pollens d'ambrosie allergènes ont été multipliés par 2,7 sur les 15 dernières années.
- **Les activités humaines dépendantes de la météo** : les filières agricoles, viticoles, forestières, touristiques sont fortement impactées par la sécheresse et le manque d'eau.

Les observations de la ligue de Protection des Oiseaux démontrent qu'en moyenne l'arrivée de 20 espèces d'oiseaux migrateurs a été avancée d'un jour par an entre 1995 et 2011, soit près de 16 jours au total.





1/ Le changement climatique et ses conséquences



Pour l'agriculture, les impacts sont multiples pour l'élevage et les cultures. Malgré l'allongement de la période de croissance des prairies, la sécheresse estivale a amené à une baisse de rendement qui a atteint 30% en 2019 dans la Région. Les températures chaudes stressent les animaux et ont donc des conséquences sur leur productivité en lait et en viande !

Il faut ajouter le problème de l'abaissement et de la rareté de la ressource, une vache laitière consomme entre 150 et 250 litres par jour, 25 millions de m³ d'eau par an sont donc nécessaires pour les animaux d'élevage de notre région. Si les récoltes de printemps et de début d'été sont préservées, celles d'automne pâtissent des sécheresses estivales.

Il y a eu 159,5 millions d'euros de dommages estimés sur les prairies suite à la sécheresse de 2019, et une moyenne de 19% de charges en plus liées à l'achat de fourrages en 2018 dans les élevages lait de montagne.

Pour le domaines vinicole, les observations menées en Bourgogne montrent que tous les stades de développement de la vigne sont plus précoces d'environ 12 jours par rapport aux années 1980.



A cette époque, les vendanges se déroulaient fin septembre, elle débutent aujourd'hui début septembre et l'année passée, elles ont commencé le 13 août pour les Crémants de Bourgogne, et le 16 août dans le vignoble du Jura. Les vins sont sucrés et alcoolisés, et les cépages doivent être adaptés à cette nouvelle donne.

Pour la forêt, les écosystèmes sont également touchés, certaines espèces historiquement présentes voient leur survie menacée.

Le stress hydrique de 2018 a entraîné des dépérissements importants dans les hêtraies franc-comtoises ; les arbres sont beaucoup plus vulnérables aux attaques de ravageurs favorisées par les températures élevées : chenilles processionnaires (pin et chêne) scolytes pour les épicéas.

En 2019, il y a 3 fois plus de grumes de sapins et d'épicéas accidentés en raison de l'épidémie de scolytes. Des milliers d'hectares de hêtres dépérissent, notre commune commence à être touchée par ce phénomène, 82% des mortalités des nouvelles plantations sont dues à la sécheresse, plus de 1 000 hectares de forêts ont été totalement défoliés par le « Bombyx disparate » en 2019.

Ce constat est très inquiétant, la forêt constitue un patrimoine primordial, économique avec les recettes qu'elle génère pour notre Collectivité, mais surtout écologique, c'est le poumon de la planète.

Cette situation va peser lourdement sur les choix que nous allons avoir à opérer pour le nouveau programme d'aménagement forestier pour les 20 prochaines années.

Pour les activités touristiques, cette nouvelle donne fait peser des menaces importantes sur le tourisme hivernal et fluvial.

La baisse des débits, voir l'assèchement total de certaines rivières (14 km du Doubs asséchés de juillet à novembre 2018) a obligatoirement un impact sur les activités aquatiques de loisirs. En ce qui concerne les activités hivernales, on constate une baisse de l'enneigement sur les massifs du Jura, du Doubs, de Haute-Saône depuis 10 ans. Depuis 2010, le bilan fait apparaître -4 jours de sol enneigé (> 5 cms) en moyenne par an, la limite pluie neige a reculé de 100 mètres à Métabief.

Cette situation oblige les stations à revoir leurs plans d'investissements en arrêtant la modernisation des remontées mécaniques et en réorientant les dépenses sur les activités hors neige.



Pour terminer ce tour d'horizon peu réjouissant, il faut évoquer rapidement l'urbanisme. Si nous ne sommes pas directement concernés par le problème des îlots de chaleurs urbains, les performances énergétiques des bâtiments constituent un enjeu majeur.

Il faut bien sûr promouvoir la sobriété énergétique tout en répondant aux nouveaux besoins induits par des étés très chauds.

Entre 2016 et 2018, il y a eu +16 % d'électricité consommée pour la climatisation dans le résidentiel, + 5 % d'électricité bute consommée en période estivale, et à l'inverse - 11 % de production d'énergie hydraulique du fait de la sécheresse. Cette évolution doit être stoppée et cela passe par la prise en compte du confort d'été dans l'isolation des bâtiments sans recours aux climatisations.

Le constat global est donc très inquiétant et va nécessiter des stratégies d'adaptation à cette nouvelle donne.

Certes, c'est au plus haut niveau que doivent être impulsées, par les dirigeants de tous les pays, des mesures pour tenter d'enrayer le réchauffement climatique, mais nous avons tous, chacun à notre niveau, à prendre conscience des enjeux et à adapter nos comportements notamment en matière d'économies d'énergie, de prise de conscience de la rareté de la ressource en eau.

C'est ce qu'essaye de faire modestement, à son niveau, la municipalité notamment en rénovant, isolant les bâtiments communaux et adoptant des modes de chauffage moins énergivores et polluants.

1/ Le changement climatique et ses conséquences



2/ Travaux Maison Forestière

3/ Pacte de gouvernance CCPR

4/ Délibérations diverses

5/ Questions diverses

- Pont de Millaudon



2/ Travaux Maison Forestière

Le point est fait sur l'avancement des travaux, la réfection de la toiture a pris du retard en raison des conditions météo (pluie, neige) et a bloqué l'ensemble du chantier. Heureusement, le soleil étant revenu, le toit a pu être attaqué, changement des tuiles, mise en place d'une toile de protection et après dépôt par l'intérieur de l'ancienne isolation, mise en place d'une nouvelle isolation conforme aux normes BBC.

Du fait de la solution retenue d'isolation par l'intérieur, sans surélévation du toit, les travaux de placo et de peinture sont plus importants et ont fait l'objet de 3 devis différents. C'est l'entreprise

Locatelli, moins disante qui a été retenue pour les travaux de peinture.

Les subventions obtenues s'élèvent à :

- SIED : 45 592.83 € + 1 244.37 € pour l'eau chaude solaire,
- Région Effilogis : 5 610 €,
- Etat : 40 398 €

La maison a été mise en location au tarif de 850 € mensuel, le choix du locataire est en cours. La location devrait débuter à compter du 1er mai si le planning des travaux est respecté.

3/ Pacte de gouvernance CCPR

La loi rend obligatoire pour chaque communauté de communes l'élaboration d'un pacte de gouvernance qui fixe les règles et le mode de fonctionnement avec les communes. Il prévoit, notamment, de créer une conférence des Maires qui se réunit régulièrement. Le texte intégral peut être consulté sur notre site internet ou celui de la CCPR. Le projet de pacte a été adopté en l'état par le Conseil Municipal.

4/ Délibérations diverses

- La convention fourrière avec la SPA de Gray est renouvelée pour les années 2021 à 2025 pour un montant annuel de 156 €.
- Le contrat de groupe pour l'assurance statutaire du personnel négocié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a été renouvelé à l'unanimité pour la période 2021 à 2025.
- Prime Covid. Comme le prévoit un décret du 14/05/2020, une prime exceptionnelle peut être versée à certains agents assurant la continuité du service. Le Conseil a décidé d'octroyer une prime de 170 € pour l'année 2020 à la secrétaire de Mairie qui a toujours été présente au cours de l'année écoulée.

5/ Questions diverses

- Pont de Millaudon

La commune s'est inscrite dans le plan de relance gouvernemental sorti fin 2020 pour l'action diagnostic des ponts et ouvrages d'art. Un diagnostic devrait être établi par des services compétents et un cahier de recommandations rédigé. Cette action se fera sur le 2ème semestre 2021 et l'année 2022.

6/ Compte Administratif 2020

6/ Compte Administratif 2020

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	68 705.62	83 279.72	+ 14 574.10
Section D'investissement	64 470.24	77 924.82	+ 13 454.58
Report exercice 2019 Fonctionnement		152 050.24	+ 152 050.24
Report exercice 2019 Investissement		11 349.21	+ 11 349.21
Total exercice Fonctionnement	68 705.62	235 329.96	+ 166 624.34
Total exercice Investissement	64 470.24	89 274.03	+ 24 803.79
			+ 191 428.13

La bonne gestion financière de la commune a permis de dégager un excédent d'un peu plus de 191 000 €. Cela va permettre d'auto-financer, sans recours à l'emprunt, les travaux de réno-

vation de la maison forestière et des travaux de voirie en vue d'améliorer la sécurité de nos concitoyens.

- **Réseau de la Fonction Publique**

La perception de Rioz est fermée depuis le 01/01/2021, la gestion financière des collectivités est dorénavant rattachée au **Service de Gestion Comptable de GRAY – Place du Général Boichut – BP 159 – 70100 GRAY.**

Ouverture au public et accueil téléphonique au 03 84 64 78 00 les lundis, mardi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et mardi et jeudi uniquement 13 h 30 à 16 h 00.

Il faudra donc vous adresser à eux pour toutes vos factures relatives aux ordures ménagères, l'eau, l'assainissement.

Pour les sujets afférents à la **fiscalité des Impôts des Particuliers**, c'est le Service des Impôts des Particuliers (SIP) de VESOUL qui est compétent :

SIP Centre des Finances Publiques – 9 Place du 11ème Chasseurs – BP 379 – 70004 VESOUL Cedex – Tél. : 03 84 68 26 30

**Pour les impôts sur le revenu et la taxe d'habitation, c'est Vesoul, et pour tout ce qui concerne les impôts fonciers et le cadastre, c'est Lure. C'est ce que l'Etat appelle la simplification administrative, nul doute que les contribuables sa-
chent apprécier à leur juste valeur cette organisation.**

- **Pouvoirs de Police**

Les textes réglementaires prévoyaient le transfert des pouvoirs de police aux communautés de commune dans les domaines de l'assainissement, des déchets ménagers, du stationnement des gens du voyage, de la circulation, du stationnement sur voirie et l'habitat. Plusieurs communes s'y étant opposées, la Présidente a donc pris un arrêté pour renoncer à cette prise de compétence qui demeure donc au niveau communal.

- **Stérilisation des chats**

Suite à l'article dans le dernier bulletin municipal, aucune demande n'est parvenue à la Mairie.

- **Eclairage public Millaudon** : Suite à un court-circuit dû au frottement des branches sur les fils, un court-circuit a eu lieu qui a privé ce hameau d'éclairage public. Les arbres ont été élagués et les fils changés, il reste un problème sur la partie souterraine qui devrait être prochainement résolu. Ces travaux ont entraîné une dépense d'un peu plus de 2 000 €.

- **Repas des anciens** : le Conseil Municipal a précisé les conditions pour être bénéficiaire du repas des anciens à compter de l'année 2022, seront éligibles, les habitants âgés de + de 65 ans ayant une résidence principale ou secondaire occupée plusieurs mois dans l'année. Les personnes ne pouvant pas participer au repas se verront attribuer un panier garni.

- Pouvoirs de police
- Réorganisation des Services des Finances Publiques
- Eclairage public Millaudon
- Repas des anciens
- Stérilisation des chats